



PREUVE

DEMANDE RELATIVE AU PROGRAMME GDP AFFAIRES

PRÉPARÉE DANS LE CADRE DU DOSSIER

R-4041-2018

DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

20 août 2018

Table des matières

1. Introduction	3
2. Contexte.....	5
3. La consommation électrique des stations de ski du Québec	5
3.1 Composantes des coûts	5
3.2 Particularité de l'industrie du ski	6
3.2.1 Changements climatiques.....	7
3.3 Tarification et conditions de services.....	7
3.4 Coopération entre les stations de ski et Hydro-Québec	8
4. Programme GDP Affaires	9
4.1 Historique de la participation des stations de ski au programme GDP Affaires	9
4.2 Appui financier offert aux participants	10
4.3 Investissements reliés à la participation au programme GDP Affaires	11
4.3.1 Modernisation des équipements	11
4.3.2 Investissements liés au programme GDP Affaires	12
6. Conclusion	13
7. Recommandations.....	14

1. Introduction

L'ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC (ASSQ) est un organisme sans but lucratif qui représente les 75 stations de ski, réparties à travers la province dont 32 sont des entreprises privées. Les autres stations sont des organismes sans but lucratif ou encore des organismes municipaux réparties dans 16 régions touristiques du territoire québécois.

Le tourisme regroupe quelque 32 000 entreprises dans la province réparties dans 5 secteurs d'activité qui permettent dans leur ensemble, d'offrir aux visiteurs une expérience touristique complète et diversifiée :

- Restauration;
- Hébergement;
- Loisirs et divertissements;
- Transport de personnes;
- Service de voyage.

Le tourisme représente un secteur économique en plein développement avec des recettes annuelles de 14 milliards de dollars avec plus de 375 000 emplois dont la majorité d'entre eux (65 %) se trouve à l'extérieur de Montréal et Québec. L'industrie du ski est regroupée au sein du secteur loisirs et divertissement.

De façon plus spécifique, le ski et la planche à neige sont des activités pratiqués par environ 1,4 million de québécois et représentent la plus importante activité touristique hivernale au Québec, avec quelque 33 000 emplois et des retombées économiques annuelles du plus de 800 millions de dollars, uniquement pour la pratique des sports de glisse, et des recettes fiscales de 137 millions de dollars pour le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

En activité depuis 1979, l'ASSQ a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts des stations de la province, de favoriser le développement de la relève dans les sports de glisse et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne.

Notre association avait, en janvier 2016, formulé des recommandations à la Régie de l'Énergie en lien avec les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel (dossier R3972-2016).

Cette démarche avait permis à l'industrie du ski de faire la démonstration d'une problématique profonde et structurale de la tarification applicable aux stations de ski du Québec en plus d'illustrer l'importance de ce secteur économique pour les régions du Québec, du lien entre la tarification électrique et la réalisation de son plein potentiel en matière de développement économique.

R-4041-2018 : Preuve de l'ASSQ

Quelque 30 mois suivant nos échanges avec la Régie de l'Énergie du Québec sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité, l'Association des stations de ski du Québec dépose aujourd'hui une nouvelle preuve concernant le Programme GDP Affaires d'Hydro-Québec.

Toute demande d'information supplémentaire concernant cette preuve pourra être adressée à :

Me Marie-Annick Tourillon
Directrice
Association des Stations de Ski du Québec
1347, rue Nationale,
Terrebonne (Québec) J6W 6H8
Tel. : 450-765-2012 Téléc. : 450-765-2015

2. Contexte

Lors de l'hiver 2015-2016, Hydro-Québec lançait un projet-pilote en gestion de la demande en puissance (GDP). «L'objectif d'une telle initiative était de mettre l'accent sur les projets à en gestion de la demande en puissance afin de combler des besoins en puissance de long terme, lesquels sont récurrents depuis plusieurs années»¹. Deux stations de ski ont fait partie du projet pilote qui s'est conclue avec un bilan mitigé compte tenu des défis météorologiques qui ont retardé et mis en péril le déroulement de la saison de ski à ce moment.

Après une troisième saison, le programme GDP Affaires présente des résultats encourageants, avec un effacement réel de 287 MW pour la saison 2017-2018. Toutefois, dans sa décision D-2018-025, la Régie s'interroge sur la rentabilité du Programme, notamment sur la concordance entre l'appui financier offert et la valeur du coût évité. Plus spécifiquement, la Régie questionne notamment l'opportunité d'utiliser, aux fins de l'analyse économique, le coût évité en puissance long terme pour une mesure qui, selon elle, relève plutôt d'un approvisionnement de court terme².

La présente preuve a donc pour objectif de fournir les informations nécessaires afin de démontrer que le programme GDP est important pour les stations de ski et que l'appui financier établi à 70\$/kW compense judicieusement pour les inconvénients et contraintes opérationnelles causés par chaque appel de GDP.

3. La consommation électrique des stations de ski du Québec

3.1. Composantes des coûts

La charge d'électricité est une composante majeure des dépenses d'exploitation des stations de ski du Québec. En fait, elle constitue le deuxième poste de dépenses en importance après les salaires et charges sociales.

L'électricité requise pour le fonctionnement des canons à neige, l'opération des remontes-pentes, l'éclairage des pistes en soirée, le chauffage et l'éclairage des bâtiments utilisent une part importante du budget d'exploitation d'une station de ski. Le coût d'électricité relié à l'activité de ski varie d'une saison à l'autre en fonction de l'enneigement requis, représentant entre 16,6% et 20,6% des dépenses totales. Il faut noter cependant qu'au cours des dernières années, ce pourcentage s'est avéré plus élevés à de multiples occasions, atteignant même 25 % lors d'hiver associés à des conditions météorologiques défavorables.

¹ Dossier R-4041-2018, HQD-1 document 1, page 5, lignes 3-6

² Décision D-2018-025, paragraphe 263 à 266.

Charge d'électricité en pourcentage des dépenses des stations			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Stations - Majeures	16,6 %	17,6 %	16,6 %
Stations - Grandes	17,9 %	19,2 %	20,5 %
Stations - Intermédiaires	18,8 %	20,6 %	19,5 %

Ventilation des dépenses en électricité			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Fabrique de neige	38 %	43 %	41,2 %
Remontées mécaniques	39 %	35,8 %	37,1 %
Autres activités	22 %	19,8 %	20,7 %
Système d'éclairage	1 %	1 %	1%

Extrait de l'Étude économique et financière des stations de ski du Québec 2016-2017

À la suite d'une analyse effectuée en 2012-2013 pour le compte de l'ASSQ auprès d'un échantillonnage de stations de diverses dimensions et à partir de laquelle une extrapolation pour l'ensemble de l'industrie a été complétée, il s'avérait que la facture totale d'électricité s'élevait alors à 16M\$ pour l'année, pour une consommation annuelle estimée de 126 095 700 kWh. De ce montant, 78 % des coûts étaient attribuable à la fabrication de neige, à l'opération des remontées et à l'éclairage des pistes en soirée.

3.2. Particularité de l'industrie du ski

Par rapport à un autre type d'entreprise, une station de ski fonctionne d'abord de façon saisonnière. La particularité des opérations contraint les stations de ski à subir des pointes de consommation, notamment lors de la fabrication de neige. Il s'agit également d'une utilisation variable selon l'achalandage à la station ; l'énergie requise pour l'opération des remonte-pentes varie en fonction de l'utilisation de ceux-ci.

Les stations de ski sont des clients représentant une consommation atypique avec des besoins spécifiques auprès d'Hydro-Québec. Elles utilisent une importante quantité de puissance et d'énergie sur de courtes périodes, et ce, en hiver, la période de l'année la plus sollicitée pour la société d'État québécoise.

La structure tarifaire d'Hydro-Québec reflète ces coûts pour répondre au profil de consommation de l'ensemble de sa clientèle et laisse peu de place à des mesures adaptées pour les stations de ski.

De plus, comme les appels de puissance maximale, c'est-à-dire le moment où la plus grande puissance électrique est sollicitée, ont lieu en période hivernale, la puissance réellement consommée en hiver dicte en grande partie la facture des clients pour le reste de l'année.

Or, considérant que les stations de ski sont des terrains de montagne à fréquentation variable, une gestion optimale les force à offrir un plus grand domaine skiable ainsi qu'une mise en opération complète de l'ensemble des remontées mécaniques uniquement dans les périodes de fort achalandage. Cette approche est en contradiction avec le profil de consommation recherché par Hydro-Québec pour sa clientèle d'affaires, soit une consommation stable et constante, plutôt qu'une forte pointe de consommation d'électricité durant une courte période.

Pour certaines stations, il y a également des contraintes opérationnelles en raison d'autres activités (événements spéciaux en période hors saison, weekend des couleurs en automne, activités de vélo, activités de golf, etc).

Or pour diminuer sa facture, le gestionnaire devra s'assurer, d'une part, d'opter pour le tarif le plus adéquat, d'autre part, de réduire sa consommation d'énergie et son appel de puissance

Nous pouvons conclure que la grille tarifaire de moyenne puissance est mal adaptée à la réalité saisonnière des stations de ski.

3.2.1. Changements climatiques

Par ailleurs, l'industrie est aussi confrontée à des enjeux climatiques importants. Le réchauffement de l'ordre de 1,9 à 3,3 °C en hiver sur un horizon 2020 a une incidence importante sur le fonctionnement et la rentabilité des stations. D'une part le raccourcissement de la saison à près de 100 jours en moyenne se rapproche du seuil de non-rentabilité. D'autre part, la période de fabrication de neige de décembre est affectée au point de mettre en péril la cruciale période de Fêtes. Finalement, ce réchauffement climatique a des effets météorologiques à court terme qui compliquent et augmentent les coûts de la fabrication de neige. L'industrie, à l'instar de la concurrence du Nord-Est américain, n'a plus d'autres choix que d'investir massivement dans la modernisation des infrastructures de fabrication de neige.

3.3. Tarifification et conditions de services

Depuis l'abandon en 1997 de la tarification dédiée à la fabrication de neige mit en place à la demande du Gouvernement dans les années 80 et qui avait entraîné la modernisation des stations de ski, celles-ci ont dû assumer chaque année depuis, des hausses annuelles de 8 % en plus de l'indexation annuelle courante. Les tarifs de fabrication de neige sont passés de 3,23¢/kWh à près de 39 ¢/kWh dans certains cas. La tarification moyenne effective atteignant 15 à 20 ¢/kWh, ce qui est significativement au-dessus des tarifs observés chez certains distributeurs du Nord-Est américain (12 ¢/kWh).

Aujourd'hui, les principaux tarifs d'électricité associés aux stations de ski sont les Tarif D, G, G-9 et M.

En général dans le milieu du ski, les tarifs G et G-9 sont utilisés pour les remontées mécaniques, le système d'enneigement et l'éclairage des pistes. Les tarifs M, D et G sont utilisés pour les bâtiments.

On ne peut que constater la quantité importante de tarifs de consommation et de conditions de services.

Les tarifs pratiqués, par ailleurs essentiellement construits autour de la tarification d'une puissance disponible que les stations de ski n'utilisent que quelques mois par année. De plus, les appels de puissance maximale ont lieu en période hivernale. Cette situation conduit les gestionnaires à adopter des stratégies qui s'écartent du sens commun. Ces stratégies de consommation, souvent recommandées par les conseillers d'Hydro-Québec peuvent notamment être :

- Le débranchement des équipements une année sur deux ;
- La mise sous tension non nécessaire d'équipement en période estivale (ex. : éclairage des pistes) ;
- Choix de la date de relevé (cycle de facturation) de consommation afin d'échapper à l'établissement de la prime de puissance hivernale pendant la période de décembre. Du point de vue de notre association, cette façon de faire constitue une approche peu équitable puisque non permise pour certain client dont la date de relevée fixe ne peut être changée. Par exemple, nous constatons qu'une station peut avoir une date de facturation au 27 de chaque mois, versus une autre qui est facturée au 2^e jour de chaque mois, dictant le début de la période hivernale et engendrant une iniquité dans les frais de consommation d'électricité.

Cette approche complexe et non souhaitable nous amène à demander une simplification de la grille tarifaire, d'autant plus que les pistes de solutions actuellement proposées n'offrent pas une portée suffisante pour répondre aux enjeux de consommation d'électricité et nous apparaissent également trop restrictives.

3.4 Coopération entre les stations de ski et Hydro-Québec

Depuis quelques années, l'ASSQ travaille avec Hydro-Québec pour les sensibiliser aux différents contextes d'exploitation d'une station de ski. Plusieurs éléments ont été mis en place pour améliorer la compréhension des gestionnaires permettant une meilleure efficacité énergétique pour les stations de ski.

L'ASSQ a fait valoir le caractère particulier des stations de ski au sujet de la tarification électrique lors des audiences de la Régie de l'énergie, tenues en février 2017. À ce moment, nous avons plaidé pour une simplification de la grille tarifaire, une révision des méthodes de facturation et un assouplissement des conditions de services.

En juin 2017, la Régie de l'énergie soumettait son avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz. Deux pistes de solutions étaient évoquées :

1. Demander à Transition énergétique Québec (TEQ) et à Hydro-Québec de se concerter pour offrir un programme d'efficacité énergétique et envisager un soutien financier gouvernemental qui vise la mise à niveau des équipements électriques des stations de ski, notamment les canons à neige.
2. Expérimenter l'option de tarification dynamique, par le biais d'un projet pilote.

Suite à ces recommandations, l'ASSQ a enclenché des discussions avec TEQ et HQ pour la mise sur pied d'un programme d'efficacité énergétique qui permettra d'améliorer la performance électrique des stations de ski, plus particulièrement pour la fabrication de neige.

Lors du printemps 2018, pour évaluer différents scénarios touchant la tarification dynamique, quatre stations de ski ont participé à un sondage. Dans les discussions, un scénario de projet pilote de tarification dynamique pour les stations de ski avait été évoqué pour la saison 2018-2019. Devant la lourdeur représentée par la programmation informatique nécessaire pour la gestion du programme par le Distributeur, celui-ci a fait le choix de reporter le tout pour la saison 2019-2020. Ce dernier a cependant confirmé que la notion de tarification dynamique ne tiendrait pas compte des périodes de pointe de consommation de plusieurs types de clients affaires, notamment les stations de ski. En ce sens, le Programme GDP nous apparaît une alternative plus réaliste en terme de faisabilité et d'équité pour la clientèle affaires du Distributeur.

4. Programme GDP Affaires

4.1. Historique de la participation des stations de ski au programme GDP Affaires

En étant toujours à la recherche de solutions pour réduire la croissance des coûts d'électricité des stations de ski, deux stations de ski ont participé au projet pilote en gestion de la demande de puissance (GDP) lors de l'hiver 2015-2016. Cette première participation au programme a relevé quelques défis opérationnels. L'industrie a vécu un début d'hiver très chaud n'étant pas favorable à la fabrication de neige et retardant du même coup l'ouverture complète des domaines skiables pour la période des Fêtes. Le congé des Fêtes est un moment crucial pour l'industrie compte tenu qu'il représente 25 à 30 % du chiffre d'affaires des stations et qu'il impacte directement les activités commerciales gravitant autour des stations telles que l'hébergement, la restauration et les commerces de détail. Dans ce contexte, lors des premiers appels de GDP, les stations devaient faire le choix de délester des kW ou encore, miser sur une fenêtre propice à l'enneigement pour bonifier le domaine skiable ouvert et améliorer la qualité du produit offert.

Malgré les embuches de cette première saison, nous avons pu reconnaître le potentiel du programme pour les stations, ne serait-ce que pour la meilleure connaissance et compréhension de la gestion de la pointe et de son impact sur la facturation.

Le tableau ci-bas démontre que les stations de ski ont eu un intérêt grandissant pour le programme d'une saison à l'autre, avec une croissance du nombre de kW libérés de 690 %, entre la saison 2017 et 2018.

INSCRIPTION DES STATIONS DE SKI AU PROGRAMME DE LA GESTION DE DEMANDE DE PUISSANCE			
Saisons	Nombre de stations inscrites	kW libérés	Appui financier HQ
2016-2017	18	2 070 kW	145 000 \$
2017-2018	25 (4 dans une demande d'agrégateur)	14 145 kW	990 150 \$

* Selon l'information que nous avons recueillie auprès de nos membres.

Comme le souligne le Distributeur, le programme démontre des résultats très encourageants, avec un effacement réel de 287 MW³ pour la saison 2017-2018. En seulement une saison, l'apport des stations de ski est passé de 1 % à 5 % des économies totales en puissance réalisées.

Il est certain que le programme GDP Affaires s'avère maintenant un bel outil pour sensibiliser les stations de ski à une meilleure gestion de leur consommation électrique, tout en étant rétribué en fonction des efforts qu'elles doivent mettre en place. En fait, c'est un exemple de partenariat gagnant-gagnant avec le distributeur : les stations de ski délestent des kW pour assurer la stabilité du réseau électrique québécois et en retour, les stations reçoivent un appui financier en lien avec le temps et les efforts investis. L'appui financier reçu représente un pourcentage appréciable du budget dédié à l'enneigement des pistes et à l'opération des remontées mécaniques, permettant des investissements pour améliorer leur installation et par le fait même, leur consommation électrique. Les économies générées permettront des investissements dans des technologies moins énergivores et plus performantes, en plus d'investir dans l'automatisation de certaines opérations liées à l'enneigement des pistes. Nous vous en ferons la démonstration un peu plus tard dans le texte.

4.2. Appui financier offert aux participants :

Comme le stipule le distributeur, « Le montant de 70\$/kW a été fixé afin de susciter un intérêt chez un nombre suffisant de clients, dans une perspective de long terme. Le Distributeur a établi un niveau adéquat d'appui financier en prenant en considération l'ensemble des contraintes et inconvénients auxquels doivent faire face les clients participants.»⁴

Puisque les coûts d'électricité représentent en moyenne 17,2 % du budget global d'exploitation d'une station de ski, elles sont sensibles à toute solution permettant de réduire cette dépense.

³ Dossier R-4041-2018, HQD-1 document 1, page 5, lignes 18.

⁴ Dossier R-4041-2018, HQD-1 document 1, page 11, lignes 25-28.

Toutefois, l'appui financier doit compenser pour les efforts mis en place pour assurer la stabilité du réseau en période de pointe. À ce titre, vous trouverez en annexe un exemple d'une station de ski, Les Sommets de la Vallée Inc., qui démontre les actions requises pour répondre adéquatement à un appel de GDP.

Pour l'ASSQ, l'appui financier offert par le distributeur est à la hauteur des contraintes et des inconvénients causés par leur participation au programme GDP Affaires. Contrairement à des entreprises qui ont réussi à automatiser leur réduction de puissance, les actions requises par les stations de ski demandent une intervention humaine, et ce en montagne. Par exemple, pour répondre à un appel de GDP lorsque la station de ski est en période d'enneigement, les Sommets de la Vallée inc. doivent parcourir 14 km de canalisation en montagne pour éteindre 270 canons à neige en action, nécessitant plusieurs heures pour la fermeture du système. Voici la liste des mesures et des risques associés à chacun des appels de GDP :

- Réduction de la productivité dans les périodes idéales de fabrication de neige;
- Réduction du terrain skiable disponible pour la clientèle lors d'une période achalandée;
- Des employés qui travaillent sur la montagne à toute heure du jour et de la nuit avec des conditions difficiles telles que le froid, l'inclinaison de la montagne et la visibilité réduite, engendrant par le fait même des enjeux de sécurité au travail;
- Risque de gel des canalisations, tuyauteries, canons à neige. En cas de bris ou de gel, des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de mettre le système d'enneigement en action.
- Déplacement des véhicules sur la montagne au-dessus de la moyenne augmentant le risque d'accident (motoneige, quatre roues, side by side, etc...)

4.3. Investissement relié à la participation au programme GDP Affaires

4.3.1. Modernisation des équipements

Dans notre précédent mémoire déposé dans le dossier R3972-2016, nous avons partagé un rapport⁵ du Professeur émérite Michel Archambault, Ph. D., qui mettait en lumière les besoins de modernisation des stations de ski du Québec. Le rapport identifie différents enjeux de taille auxquels fera face l'industrie au cours des prochaines années, notamment :

- La modernisation des équipements de fabrication de neige.
- Les changements climatiques qui ont une incidence sur les précipitations et les variations de température affectant la fabrication de neige. L'importance de saisir toutes les fenêtres de froid afin de maximiser le pourcentage du domaine skiable ouvert avant la période des Fêtes.
- L'augmentation des coûts de l'énergie.

⁵ Archambault M. Ph.D «La modernisation des stations de ski du Québec », 2017

Le rapport Archambault précise que pour faire face au défi des années 2020, les stations devront investir près de 250 M\$ pour le renouvellement des remontées mécaniques et des systèmes d'enneigement.

4.3.2. Investissement lié au programme GDP Affaires

Avec cette vague d'investissement, quelques stations ont fait des choix en lien d'optimiser leur participation au programme GDP Affaires. À ce titre, voici deux exemples :

Exemple # 1 :

La station de ski Bromont, montagne d'expériences, située dans les Cantons-de-l'Est a investi 10 M\$ dans une nouvelle remontée hybride 6 places et télécabine 8 places.

Pour mieux répondre à de futurs appels de GDP, la station a fait le choix d'investir dans un troisième moteur (300 k \$), qui lui permettra de poursuivre ces opérations lors des appels, tout en délestant la puissance électrique (kW) requise pour maintenir le fonctionnement de la remontée.

Exemple # 2 :

Le Sommet Saint-Sauveur procède au remplacement complet du système à neige (tuyauterie sous-terrain, canons à neige, etc.) de sa piste débutante «Red Bird». Pour mieux répondre aux appels de GDP, en tenant compte de leur réalité en montagne, ils ont fait le choix d'investir dans l'automatisation de cette ligne d'enneigement pour ainsi optimiser leur participation au programme GDP Affaires.

Il est certain qu'avec la vague d'investissement générée par la contribution du gouvernement du Québec, les stations de ski ont fait des choix d'investir dans des technologies pour amoindrir les contraintes reliées à leur participation au programme GDP. Avec les sommes investies, il va sans dire que celle-ci souhaite grandement le maintien du programme GDP Affaires pour les prochaines saisons et ainsi obtenir un retour sur leur investissement important.

5. Conclusion

Il va sans dire que les stations de ski n'œuvrent pas en marge de la société et qu'elles comprennent les enjeux d'équité entre les différentes clientèles d'Hydro-Québec. L'ASSQ note avec satisfaction la mise sur pied du programme GDP Affaires et les conditions qui le régissent.

Nul doute que l'ASSQ souhaite le maintien du programme GDP Affaires. Cela dit, notre intérêt envers ce programme pourrait basculer si les conditions de participation étaient plus restrictives ou encore si la compensation financière octroyée se voyait réduite dans un avenir rapproché.

Le programme GDP Affaires d'Hydro-Québec nous apparaît être une initiative gagnant-gagnant dans la mesure où la compensation financière versée aux participants permet d'obtenir un nombre suffisant d'adhérents au programme et par le fait même, qui permet à Hydro-Québec d'éviter d'acquérir de l'électricité à coût élevé sur les marchés étrangers. Toutefois, notre expérience sur le terrain nous a permis de constater que le programme mériterait plus de flexibilité pour tenir compte des réalités opérationnelles propres au secteur touristique.

En termes de développement durable, c'est une approche également positive, car elle préconise le développement de saines habitudes de consommation d'électricité parmi les participants. De plus, les coûts de construction et les impacts sur l'environnement de nouvelles installations de production sont gigantesques de nos jours et plusieurs experts sont d'avis qu'il est préférable de faire des programmes et des démarches pour mieux gérer la pointe de consommation plutôt que d'avoir à construire de nouveaux équipements de production.

Le GDP Affaires représente donc une mesure efficace qui permet de concilier les objectifs de rentabilité du Distributeur, de favoriser une plus grande efficacité énergétique, qui prend en considération les périodes de pointe de consommation et qui permet aux participants d'obtenir une compensation financière conforme à leurs efforts d'économie.

6. Recommandations

Dans l'objectif d'avoir un programme GDP Affaires d'Hydro-Québec profitable pour tous, l'ASSQ recommande à la Régie de L'Énergie de :

- Confirmer le Programme GDP Affaires pour une période minimale de 5 ans afin de tenir compte des ressources requises pour y participer;
 - Bonifier les conditions de participation au programme pour les clients qui prendront un engagement de 5 ans avec l'octroi d'une compensation financière minimale de 70 \$ du KWH économisé ;
 - Demander au Distributeur de moduler les critères de participation au Programme de manière à tenir compte de la réalité opérationnelle et de la saisonnalité du programme. À ce titre, l'expérience terrain des stations de ski confirme l'iniquité du programme en lien avec la pénalité hivernale présentement imposée dans la tarification électrique des stations de ski ;
 - Reconnaître le 21 décembre comme étant la date constituant le début de la période hivernale dans les conditions de service du Distributeur et permettre l'utilisation de la puissance minimale en dehors de la période hivernale;
 - Chaque station de ski ayant une réalité opérationnel propre à sa situation particulière, ce qui peut s'avérer rentable pour une station de ski ne l'est pas nécessairement pour une autre, le tout dépendant de l'envergure de la station et surtout de la configuration de son réseau de distribution électrique, assurer le maintien du volet agrégateur du programme pour protéger l'équité et l'accessibilité au GDP Affaires.

Dans la mesure où la Régie souhaiterait rendre une décision dans un délai qui pourrait compromettre le maintien du Programme pour l'hiver prochain :

- Rendre une ordonnance de sauvegarde au Distributeur qui permettra aux adhérents actuels de poursuivre leur engagement pour la saison hivernale 2018-2019 et qui permettra du même coup de poursuivre l'analyse du programme jusqu'aux audiences relatives à l'établissement des tarifs 2019-2020.

Références :

- | | |
|----------------------------|--|
| Archambault M. Ph.D (2017) | La modernisation des stations de ski du Québec |
| Archambault M. Ph.D (2017) | Étude économique et financière des stations de ski du Québec |
| ASSQ (2013) | Étude DWB sur la tarification électrique des stations de ski du Québec |